REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2024-24

Séance du 14 juin 2024

Date de convocation :

07 juin 2024

Présents :

Maire.

Nombre de membres : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 14

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, M. DELOTTE, MMES VAL, BARATAUD, M. LAGRANDANNE, MME LEOBARDY, MME

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze juin, le Conseil municipal de la

commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL,

GODMÉ

Résultat du vote :

Pour: 14 Contre: 0 Abstentions: 0 Excusés : Thierry GODMÉ donne pouvoir à Véronique GODMÉ Nathalie FLUHR DIFFIMBACH donne pouvoir à Michel

REBEYROL

Antoine-Serge CORREIRA donne pouvoir à Bruno GAUBERT

Secrétaire de séance :

Sandrine VAL

MISE EN VENTE DES PARCELLES C0167 ET C0169 LES FARGES (EX-TERRAINS MME PALLIER)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de réaliser l'opération de réhabilitation du village « Les Farges », il a été nécessaire d'acquérir 2 parcelles de terrain appartenant à Mme PALLIER, situées en zone constructible, afin de reconstruire le mur de soutènement en très mauvais état. En effet, Mme PALLIER ne disposait pas les revenus nécessaires pour cette opération.

Les parcelles concernées sont au nombre de 2 :

Situation	Section et n° de plan	Superficie	
70 Rue du Boulou	C n°167	722 m ²	
Rue du Boulou	C n°168	30 m ²	

La vente s'est réalisée au prix de 15 000 €.

Les frais de notaire se sont élevés à 1 106,23 €

Les travaux de démolition, de mise en état des abords du terrain et de reconstruction du mur se sont élevés à 30 656 €.

Les frais de raccordement à l'assainissement collectif et au réseau d'eau potable sont évalués à 3 500€

Le prix de vente de ces parcelles représentant une surface de 752 m2, peut être fixé dans une fourchette de 45 000 à 50 000 €.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID: 087-218702504-20240614-202424-DE

N° 2024-24

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

- **DECIDE** de la mise en vente de ces parcelles, représentant une surface de 752 m2.
- AUTORISE M. Le Maire à négocier le prix de vente dans une fourchette de 45 000 à 50 000 €
- AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette affaire.

Fait et délibéré en mairie Les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme

Le Maire Michel REBEYROL